Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL25-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

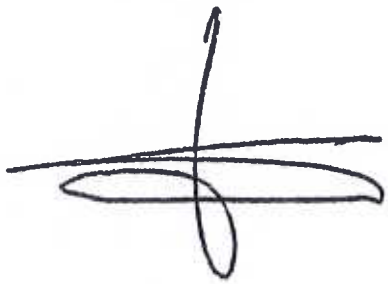
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL25-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL25-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

PROPOSITION DE TARIFS AU 1ER JANVIER 2026 POUR LA REDEVANCE SPECIALE, LES REDEVANCES APPLIQUEES AUX PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS ET LES PRESTATIONS DIVERSES

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa mission de service public de collecte des déchets ménagers, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération procède à la collecte de déchets assimilables, de par leur composition, aux ordures ménagères.

En application de l'article L 2333-78 du Code général des Collectivités Territoriales, une redevance spéciale au service rendu a été mise en place pour les gros producteurs non ménagers, dans le but d'inciter ceux-ci au tri sélectif et à la réduction à la source des déchets.

La détermination du tarif à compter du 1er janvier 2026 se base sur les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les tarifs sont harmonisés sur l'ensemble du territoire pour tous les producteurs.

L'ensemble des tarifs sont présentés en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement, Déchets, Eau, Assainissement du 11 décembre, il vous est proposé :

- *de fixer les tarifs tels que présentés en annexe au 1er janvier 2026 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL25-DE

ANNEXE DELIBERATION _CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2025

PROPOSITION DE TARIFS AU 1ER JANVIER 2026 POUR LA REDEVANCE SPECIALE, LES REDEVANCES APPLIQUEES AUX CAMPINGS, PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS ET LES PRESTATIONS DIVERSES

La détermination des tarifs à compter du 1er janvier 2026 se base sur les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les tarifs sont harmonisés sur l'ensemble du territoire pour tous les producteurs.
Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

Tarifs 2025 (€ HT/Litre)	Proposition tarif 2026 sans tri des biodéchets (€ HT/ Litre)	*Evolution*
0.046 €	0.049 €	*6.5 %*
	Proposition tarif 2026 avec tri séparé des biodéchets (€ HT/ Litre)	*Evolution*
	0.039€	*5.4%*

Les parcs résidentiels de loisirs et le camping libre font l'objet d'une tarification à l'emplacement.
Il est ainsi proposé les tarifs suivants :

	tarifs 2024	**Proposition tarifs 2025**	**Evolution**
Parcs résidentiels de loisirs	85 €/emplacement/an	90 €/emplacement/an	6%
Camping libre (forfait selon durée du séjour)	38.5 € de 0 à 3 semaines	40 € de 0 à 3 semaines	6%
	66 € de 4 à 6 semaines	70 € de 4 à 6 semaines	6%
	100 € au-delà de 7 semaines	105 € au-delà de 7 semaines	5%

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL25-DE

Enfin, les entreprises, administrations, associations ou particuliers souhaitent parfois des prestations ou des services qui peuvent être effectués par GMVA en fonction des moyens humains et matériels disponibles.
Ces prestations doivent faire l'objet d'une facturation conformément à la règlementation.
Il est ainsi proposé des tarifs pour les prestations suivantes :

Prestation pour les entreprises, administrations ou associations			
	tarifs 2025	**Proposition tarifs 2026**	**Evolution**
Cartons - Mise à disposition de bacs, collecte 1 semaine / 2 et recyclage	50 € le bac 750L / an	50 € le bac 750L / an	0%
Cartons – Forfait (centre ville de Vannes) Collecte en vrac 2fois/semaine sur point de présentation et recyclage	200 €/an	200 €/an	0%

Prestation pour les établissements non soumis à la TEOM ou à la Redevance spéciale			
	tarifs 2025	**Proposition tarifs 2026**	**Evolution**
Déchets recyclables - Mise à disposition d'une colonne, collecte et traitement	37 €/vidage	45 €/vidage	22 %
Mise à disposition de bac(s) de déchets recyclables (emballages légers et papiers), collecte et traitement	0.016 €/Litre	0.020 €/Litre	25 %

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL25-DE

Prestation à la demande – sous réserve de la disponibilité du service			
	tarifs 2025	**Proposition tarifs 2025**	**Evolution**
Pose et dépose d'un caisson (entre 10 et 35 m3) inclus carburant et personnel, traitement des déchets exclu (facturation à la tonne en fonction de l'exutoire)	157.5 €	163 €	3.5 %
Pose et dépose d'un caisson carton (entre 10 et 35 m3) inclus carburant, personnel, recyclage inclus	157.5 €	163 €	3.5 %
Prestation de collecte d'encombrants en camion grue en dehors des collectes proposées (max 15m3 et déchets triés) inclus carburant et personnel, traitement des déchets exclu (facturation à la tonne en fonction de l'exutoire)	115.5 €/h	119.5 €/h	3.5%
Collecte de déchets assimilés aux ordures ménagères en benne en dehors des circuits (marché, braderie, locaux dédiés aux pros…). traitement des déchets exclu (facturation à la tonne en fonction de l'exutoire)	115.5 €/h	119.5 €/h	3. 5%
Traitement des déchets assimilables aux OM si envoi à l'UVO	400 € / tonne	360 € / tonne	-10 %
Duplicata de facture	10 €	10 €	0 %
Remise à disposition après enlèvement de bac gênant resté sur l'espace public (unitaire)	10 €	10 €	0 %
Intervention pour récupération d'objet dans un conteneur enterré ou semi enterré	136.5 €	140 €	3%
Fourniture d'une nouvelle carte de déchèterie en cas de perte		Gratuit	
A partir de la seconde demande de fourniture d'une nouvelle carte de déchèterie en cas de perte		10€	

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL25-DE

Autres Prestations			
	tarifs 2024	**Proposition tarifs 2025**	**Evolution**
Mise à disposition de bacs pour évènement ou manifestation **≤ 3800 Litres (5 bacs OM de750 litres)** inclut livraison et récupération en 1 seul point, vidage et traitement des déchets, nettoyage des bacs, mise à disposition de bacs de tri et carton	gratuit	gratuit	0 %
Mise à disposition de bacs pour évènement ou manifestation **> 3800 Litres (5 bacs OM de 750 litres)** inclut livraison et récupération en 1 seul point, vidage et traitement des déchets, nettoyage des bacs, **mise à disposition de bacs de tri et carton**	0.024 €/litre au-delà du 5ème bac	0.035 €/bac OM au-delà du 5ème bac	45 %
Mise à disposition de bacs pour évènement ou manifestation **>3800 litres (5 bacs OM de 750 litres** inclut livraison et récupération en 1 seul point, vidage et traitement des déchets, nettoyage des bacs, **mise à disposition de bacs de tri et carton et tri des biodéchets**	0.020 €/litre au-delà du 5ème	0.030 €/litre au-delà du 5ème	50 %
Si tri de mauvaise qualité, dès le 1er litre mis à disposition	0.04 € /litre mis à dispo	0.05 € / litre Mis à dispo	50 %
Forfait en cas de restitution incomplète des matériels pour manifestations ou évènements ***Forfait en cas de restitution incomplète du kit de nettoyage***	/	250€	